2) Autorisation de passer des marchés de gré à gré.

M. MONDON domme lecture du rapport :

* Messieurs,

Je vous demande l'autorisation de passer des marchés de gré à gré :

Represente 19 décembre 1964 le Préfet S'écretoire fénéral iopré : J. Cluchonol

	· J outhouse		
1•)) avec le Maison I.A. RAVATE pour achat de ciment et divers matériels pour entretien de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga, pour un montant de	1.000.000. de F.	
	à imputer à l'article 230.203 - 1 bis - Places de la		
2°)	Avec la Maison I.A. RAVATE pour fournitures diverses pour travaux de protection des berges de Patates-à-Durand pour un montant de	250,000.	en Mare.
30)	Avec la Maison PALMAS, pour achat de madriers, ciment, etc pour un montant de	500,000,	
,	à imputer à l'article 230.203-1 bis - Places de la Préfecture et Sarda Garriga.		
40)	Avec M. VIRAPIN Calvert pour fourniture de sable, gravier, moëllons, pour un montant de	1.000.000.	mil en
	à imputer à l'article 230,203-1 bis - Places de la Préfecture et Sarda Garriga.		
5°)	Avec M. VIRAPIN Franck pour location de deux camions pour enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de	275.000.	#
•	à imputer à l'article 661 - "Prais de transport" .		
6*)	Avec M.RICHARD Emilien pour logation de deux camionnettes pour enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de	275,000.	ollo.
4	à imputer à l'article 661 - " Frais de transport ".		****
7°)	Avec la SEGEFOM, pour fourniture de matériaux enrobés pour un montant de	200.000.	adla,
	à imputer à l'article 230-191 - " Construction d'un lege- ment de fonction à Sainte-Clotilde "		Nai

Messieurs, je mets la question aux voix ./. "

Adopté à l'unanimité.